Dispute au sommet

Le 20 janvier 1768 – Échange de lettres entre Dumas et Poivre

---

Un document du Service Historique de la Défense à Brest, MS. 89, n°19

Dans sa réponse à Dumas, Poivre reprend partie de ce qu'il écrivait au ministre le 15 janvier. Dans cette même lettre, il demandait au ministre que Dumas soit remplacé par une personne honnête. Aussi il est difficile de croire à la sincérité de ses propos : « je n'ai contre vous ni défiance, ni haine, ni rancune, mon âme n'est point faite pour se livrer à de tels sentiments »

Ce même René Magon dont Poivre propose ici l'arbitrage, n'était pas dans les mêmes sentiments à son égard, du temps où il était gouverneur de l'Isle de France ; il écrivait le 20 mars 1757 : « le Sieur Lepoivre sous le masque d'un homme utile et désintéressé, n'a fait que tromper ceux qui l'ont employé »

Quant au Comte d'Estaing que Poivre prend ici pour modèle, il avait eu l'occasion dix ans plus tôt de s'exprimer à propos de Poivre : « J'arrivai à l'île de France [en 1760], de façon à être témoin presque oculaire de son démêlé sur la muscade et le gérofle. Il me semble que l'opinion générale ne lui était pas favorable. Couvrir le manque de réussite par une supercherie, marque au moins de la faiblesse, et ne pas savoir avouer ses fautes est un défaut de caractère. »[1]

==========

N°3
Par *le Beaumont*

Copie de la lettre écrite par M. Dumas à M. Poivre, le 20 janvier 1768

J'apprends, Monsieur, qu'il se fait depuis ce matin par vos ordres, une visite chez tous les habitants de cette ville pour savoir la quantité de vin qu'ils ont chez eux. Je ne puis pas vous dissimuler qu'une telle opération me paraît irrégulière quand elle est faite sans m'avoir été communiquée.

J'ai appris hier au soir que vous aviez supprimé le vin aux équipages des vaisseaux du Roi, je pense qu'ayant été chez vous hier matin il eut été honnête de votre part de me parler de cette suppression, de conférer et de convenir avec moi sur sa nécessité, et je remarque d'après M. de Trémigon et M. de Vauquelin qu'il n'est pas séant de supprimer absolument le vin des équipages des vaisseaux du Roi, tandis que les équipages des vaisseaux des armateurs particuliers qui sont dans la rade en ont suivant l'ordonnance. Je présume que c'est à raison des représentations qui vous ont été faites à ce sujet par M. de Trémigon et par M. de Vauquelin que vous avez ordonné la visite chez les particuliers dont j'ai l'honneur de vous parler. Je n'ai pas voulu ajouter foi à ce qu'on m'en a dit, et j'ai envoyé chercher M. Desgranges, inspecteur de police, qui m'a dit que c'était par votre ordre qu'il l'avait commencé ce matin, et qu'il allait la continuer cet après-midi. Je n'ai pas voulu en arrêter le cours, Monsieur, car si l'autorité contredit l'autorité tout est perdu dans cette colonie. Mais je dois vous faire observer qu'en matière d'administration et de grande police, tout doit être fait conjointement par vous et par moi. Vous m'obligerez de me marquer si vous êtes d'un avis différent, et si vous croyez être autorisé par nos instructions communes ou par quelque pièce de la législation enregistrée au Conseil, à opérer exclusivement. Je ne demande pas mieux que de me tenir dans mes limites, mais je vous prie de me les indiquer, car vous avez seul toutes les pièces de la législation, les circonstances n'ayant pas permis que vous m'en ayez jusqu'à présent fait remettre copie. Je pense qu'avant tout cela il faudrait lire ensemble et avec réflexion l'ordonnance qui attribue exclusivement à la Compagnie des Indes l'approvisionnement de ces colonies, et déterminer entre nous si cette exclusion n'emporte pas la nécessité de l'approvisionnement, et si ce n'est pas à la Compagnie des

[1] A.N. Col F/2C/12 : *Les notes sur l'Asie demandé par Monsieur de la Borde à Monsieur d'Estaing*. Nous avons traité de l'entreprise de d'Estaing sur la Cochinchine dans *Documents annexes à la Mission en Cochinchine confiée au Sr Poivre. N°11.*

Indes à acheter à ses dépens chez les particuliers ce qui est nécessaire au service du Roi, pour le lui fournir au prix du tarif réglé et convenu.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre etc.

Signé Dumas

==========

[Le document qui suit est la recopie faite par Dumas de la réponse de Poivre à sa lettre la lettre. M. Dumas a ajouté sur ce document qu'il destinait au ministre, en vis-à-vis de la lettre de Poivre, ses commentaires sous le titre « Observations de M. Dumas ». Nous choisissons de reproduire ses commentaires à la fin de chaque paragraphe vis-à-vis duquel il figure sur le manuscrit.]

Copie de la lettre écrite par M. Poivre à M. Dumas le 20 janvier 1768.

En réponse à celle de M. Dumas du même jour.

Vous êtes mal informé, Monsieur, il ne se fait point de visite chez tous les habitants de cette ville. Il s'en est fait une chez les cabaretiers et marchands de vin seuls. Cette visite ne se fait point depuis ce matin, elle n'a été ordonnée qu'à midi. Elle a été ordonnée sur les représentations de M. Vauquelin pour savoir s'il se trouverait du vin à acheter, pour pouvoir en fournir aux flûtes du Roi. Il est malheureux que vous trouviez cette opération irrégulière, si je l'avais cru telle, je ne l'aurais pas faite. Vous savez que tous cabaretier et marchand débitant du vin est sujet, suivant toutes les règles aux visites journalières de la police.

[Observations de M. Dumas :] L'inspecteur de police osa convenir devant lui, en présence de M. Contenot qui avait été témoin, la veille, du rapport qu'il m'avait fait, qu'il avait eu ordre de faire la visite chez tous les particuliers, et il ajouta que ce n'était pas chez les cabaretiers qu'on pouvait espérer de trouver une certaine quantité de vin à acheter, parce qu'ordinairement il ne s'en approvisionnent qu'à fur et mesure de leur débit journalier.

Vous me rappelez, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de venir chez moi hier matin. Je n'avais point oublié un honneur si rare, mais il a été trop court pour qu'il m'ait été possible de vous parler des boissons réglées pour les équipages des vaisseaux du Roi. Vous savez, Monsieur, combien votre visite a été rapide, et je ne mérite pas l'expression dont vous vous servez lorsque vous me dites *qu'il eut été honnête de ma part de vous parler de cet objet*. C'est m'accuser de malhonnêteté un peu gratuitement.

[Observations de M. Dumas :] L'ironie ne convient pas en matière de service, j'avais été chez M. Poivre à 7 heures du matin en sortant de la parade pour conférer avec lui sur l'expédition de la flûte *l'Ambulante* pour Mozambique ; nous avions traité ensuite plusieurs autres objets, il était simple que, conférant ensemble sur la marine, sur les vaisseaux du Roi et sur leurs voyages, il me communiquât le retranchement qui lui paraissait nécessaire dans la disette où sont les magasins. Mais il savait bien que j'aurais pu lui objecter que c'était par sa faute puisqu'il avait cédé de son aveu, à différents particuliers, 93 barriques de vin sur les 200 qu'il a prises dans les magasins de la Compagnie pour les besoins du service, et le prétexte qu'il a pris depuis, que ce vin courrait des risques, est pitoyable ; car dans ce cas il savait bien que les officiers de la Légion en manquaient, et il leur devait au-moins la préférence.

M. Poivre a mauvaise grâce de me dire qu'il est rare de me voir chez lui : j'ai à me reprocher d'y avoir été trop souvent car en ne mettant aucune prétention dans mes démarches, je l'ai trop autorisé à en mettre beaucoup dans les siennes.

Voila la réponse que M. Poivre fait à l'article de ma lettre où je dis que nous devrions lire ensemble l'ordonnance du Roi sur l'approvisionnement de la colonie livré par privilège exclusif à la Compagnie des Indes, pour savoir si ce n'est pas à la Compagnie à fournir aux besoins du service, et non aux particuliers.

Je ne sais si la remarque que vous faites dites-vous, d'après M. de Trémigon et M. de Vauquelin, est bien fondée, vous dites qu'il n'est pas décent de supprimer absolument le vin des équipages des vaisseaux de Sa Majesté, tandis que les équipages des armateurs particuliers qui sont dans la rade, en ont suivant l'ordonnance. Pour avancer un tel fait vous avez sans doute fait faire la visite à bord de ces vaisseaux, et vous vous en êtes bien assuré ; pour moi je vous déclare que je n'en ai aucune connaissance. Si le fait est bien avéré, je vous prie de me dire ce que vous en concluez, dois-je obliger ces armateurs particuliers à me céder au compte du Roi les provisions qu'ils peuvent avoir pour leurs équipages ? Je vous prie de vouloir bien me donner votre avis là-dessus, je me ferai un devoir de suivre en tout vos lumières.

J'ignorais par exemple, Monsieur, qu'une visite de la police, faite suivant les ordonnances chez les cabaretiers, fut un fait d'administration et de grande police qui dut être fait conjointement par vous et par moi, et je suis si éloigné de penser ainsi, que je n'aurais point du tout été scandalisé d'apprendre qu'un des commis à la police eut fait cette visite de son chef, parce qu'il est de son devoir de la faire très souvent, encore moins aurais-je été surpris de voir un administrateur lui ordonner de la faire.

[Observations de M. Dumas :] Cela a été prouvé faux par la confrontation.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que ce n'était pas le cas de me demander si je croyais être autorisé par nos instructions communes, ou par quelque pièce de la législation enregistrée au Conseil, à opérer exclusivement. Voila certainement de très grands mots pour une visite de cabaret.

[Observations de M. Dumas :] Ici l'ironie se soutient.

Je suis très sensible à la déclaration que vous voulez bien me faire du désir où vous êtes de vous tenir dans vos limites, et vous avez la candeur de me prier de vous les marquer. C'est à vous, Monsieur, à me dire où vous voulez les fixer, je n'ai d'autres prétentions que celles de faire le bien, je vous demande de mon coté la permission de m'en laisser faire un peu, je ne suis venu ici que pour cela, depuis mon arrivée dans l'île je n'ai travaillé qu'à cela, je ne vous ai jamais reproché d'avoir empiété sur mes droits, parce que n'ayant d'autre droit que celui de faire le bien, je crois que tout le monde doit l'avoir comme moi.

[Observations de M. Dumas :] Je ne connais point encore le bien que nous avons fait depuis que nous sommes ici, je connais bien à peu près celui que nous aurions pu faire ; mais nos principes, nos vues et nos motifs sont si différents qu'il n'est guère possible qu'il soit opéré par nous deux conjointement.

Je n'ai point encore toutes les pièces de la législation, elles sont déposées au greffe, vous m'avez donné vous-même copie de quelques-unes de ces pièces, j'en ai fait copier quelques autres au greffe, et vous savez bien que vous êtes le maître d'en faire tirer aussi des copies.

[Observations de M. Dumas :] J'userai de la permission que M. Poivre me donne si j'avais 12 ou 15 copistes aux gages du Roi comme lui.

Pour délibérer entre nous si le privilégié chargé de l'approvisionnement ne pourrait pas être forcé à acheter à ses dépens chez les particuliers le vin nécessaire au service du Roi, il fallait d'abord savoir s'il y avait dans l'île du vin à acheter, et vous vous plaignez que la police aie pris ces informations.

[Observations de M. Dumas :] Je ne me plains pas de l'information faite, mais je me plains qu'elle se fasse sans m'être communiquée, car je ne dois pas avoir l'air d'un étranger dans un lieu où j'ai l'honneur de commander en chef.

Le rapport qui m'a été fait jusqu'à présent m'annonce trente barriques de vin chez un cabaretier, et quatre chez un marchand de vin, jusque là je ne vois pas encore de grandes ressources. Comme vous avez, Monsieur, beaucoup plus de connaissance que moi, je vous prie de m'en indiquer. Messieurs les capitaines des flûtes de Sa Majesté doivent me rendre la justice que je ne désire rien tant que de fournir aux gens de mer qui sont sous leurs ordres, tous les soulagements qui dépendront de moi.

[Observations de M. Dumas :] Je n'ai pas dit à M. Poivre qu'il fallut fournir du vin aux équipages des vaisseaux du Roi ; mais seulement qu'il fallait conférer ensemble pour déterminer un retranchement nécessaire à raison de la disette.

Malgré toutes les ressources que vous pourrez m'indiquer, Monsieur, je doute fort que dans l'éloignement où est cette colonie de la métropole, nous puissions imaginer avoir un assez grand approvisionnement en vin pour fournir tout à la fois aux besoins de la colonie, de l'hôpital du Roi, et des flûtes et corvettes de Sa Majesté, ainsi qu'aux vaisseaux de la Compagnie qui feront leur retour en Europe, et dont les matelots sont sujets du Roi comme ceux qui servent sur les flûtes.

[Observations de M. Dumas :] Tous les besoins doivent être remplis par le fournisseur privilégié ; mais encore une fois, quand il faut retrancher les équipages des vaisseaux du Roi il faut en convenir ensemble, et en prévenir les commandants des vaisseaux pour faire prendre en bonne part cette suppression à raison de la nécessité.

Je crois qu'en obéissant strictement aux ordres du Ministre qui veut que nous renvoyions en France une partie des équipages des vaisseaux de Sa Majesté, nous diminuerions un grand nombre de consommateurs [*sic*] aux besoins desquels il nous sera toujours impossible de satisfaire.

D'ailleurs les dispositions du Ministre pour l'envoi des fonds de cette année 1768, nous prescrit [prescrivent] la nécessité de diminuer nos dépenses. Je vous prie de prendre cet objet en considération et de vouloir bien me faire part de votre avis.

[Observations de M. Dumas :] Ce n'est pas chercher à les diminuer que de chercher à acheter du vin avec les particuliers où il coûte cent pour cent au-dessus du prix de la Compagnie. D'ailleurs je n'ai prétendu que devoir être consulté sur le retranchement et n'ai pas dit qu'il fallut donner du vin à quelque prix que ce soit, et là-dessus j'ai formé le doute si la Compagnie

n'était pas obligée de fournir aux besoins du Roi, et de prendre ailleurs pour remplir cet objet lorsqu'elle n'avait pas de quoi dans ses magasins.

Je vous prie encore, Monsieur, de vouloir bien vous rappeler le contenu de la dernière lettre du Ministre et des propositions que j'ai eu l'honneur de vous faire à ce sujet pour parvenir à [par] tous les moyens possibles à la conciliation. Vous m'avez promis, Monsieur, de mettre vous-même par écrit toutes vos prétentions, je vous ai promis de souscrire à tout ce qui ne serait pas contraire aux ordres du Roi et à la forme d'administration prescrite par notre législation.

Je vous ai proposé l'arbitrage de M. Magon pour tous les points sur lesquels nous ne serions pas du même avis, je vous ai exposé que cet officier étant le seul ici qui eut une grande pratique des affaires, il pouvait seul nous éclairer jusqu'à ce que le Ministre eut décidé. Je vous ai déclaré que cet officier ayant servi le Roi en qualité d'intendant à Saint Domingue, avec un aussi grand seigneur que l'est M. le Comte d'Estaing, ce ne serait pas vous faire tort que d'attribuer à votre place toute la prééminence dont jouissait M. le Comte d'Estaing à Saint-Domingue, et je ne vous ai demandé d'autres prérogatives pour pouvoir faire le bien sans contradiction que celles que M. le Comte d'Estaing laissait à M. Magon à Saint Domingue. Je vous réitère, Monsieur, les mêmes propositions, soyez persuadé que M. le Comte d'Estaing n'eut jamais écrit à M. Magon la lettre que vous venez de m'écrire à l'occasion d'une simple visite de police dans les cabarets du Cap Français.

[Observations de M. Dumas :] Voila une assertion pleine de fausseté et d'astuce. Il est vrai qu'après avoir lu la lettre de M. le Duc de Praslin en date du 26 juin 1767, M. Poivre fut le premier à me parler de conciliation comme le Ministre nous le prescrit, et là-dessus nous entrâmes en éclaircissements sur quelques faits qu'il nia formellement car la négative est son fort, et quand elle est reprise par une preuve par écrit, il en est quitte pour dire : ma mémoire me sert mal, je l'avais oublié. Ces négatives de faits connues et avérées, arrêtèrent le cours de notre explication, je rougis pour lui, car il ne rougit plus, et nous nous séparâmes. Il est vrai qu'il me proposa M. Magon pour arbitre de nos prétentions respectives. Je ne répondis pas à sa proposition, parce que je ne crus pas nécessaire de prendre M. Magon pour guide dans la conduite que nous avons à tenir ici pour le service du Roi.

A l'égard de la comparaison dont il m'honore avec M. le Comte d'Estaing, il aurait été sans doute plus mesuré avec lui, ou M. d'Estaing en serait déjà venu à un coup d'éclat que beaucoup de gens ont jugé ici nécessaire au bien du service du Roi.

Au nom du bien public, au nom du Ministre patriote qui nous exhorte à la conciliation, je vous prie, Monsieur, de mettre moins d'aigreur dans vos procédés et dans votre style, moins de défiance dans toute votre conduite, je vous prie enfin de rendre le service du Roi moins désagréable et de ne me prêter aucune mauvaise intention, parce que vous devez être persuadé que je n'en ai aucune. Je vous ai déclaré que de mon coté je n'ai contre vous ni défiance, ni haine, ni rancune, mon âme n'est point faite pour se livrer à de tels sentiments, si vous êtes assez malheureux pour qu'ils se soient emparés de la vôtre, la justice et le bien du service exigent que vous vous délivriez de ces passions toujours fatigantes pour celui qui les éprouve.

[Observations de M. Dumas :] Cette lettre est faite avec beaucoup d'art, il est facile d'y reconnaître le style du Ch. de Maudave ; il ne faudrait pas que quand on est chargé des affaires du Roi, on fut exposé à être ballotté ainsi par le premier aventurier qui s'empare de la confiance d'un homme faible et qui rit ensuite de la commotion [*3 ou 4 derniers mots illisibles*].

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur. Signé Poivre.

Pour copie [*signé*] Dumas

* * *